

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 A 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Etaient présents : Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Françoise DALBERA, Paul ROCCHIETTA, Emmanuel MARTINEZ,

Absents : Michel BARTHE, excusé et représenté par Edmond MARI, Stéphane CALMELS excusé et représenté par Jacques SAULAY, Bruno CAILLER, excusé et représenté par Geneviève BACH, Patricia DALBERA, excusée et représentée par Françoise DALBERA, Anita HUTIN, excusée et représentée par Jacques LAUTUSSIER, Nicolas PRIVE, excusé

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

Fonds régional d'aménagement du territoire 2019

Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de financement pour les travaux d'aménagement de sécurité de la rue Galléan, estimés initialement à 20 000€ TTC, a été modifié. Le montant des dépenses s'élève à 15 532€ HT. La demande de subvention dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 réservé aux communes de moins de 1 250 habitants, s'élève à 10 332€ (au lieu de 10 333.33€)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix,

de solliciter la subvention de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 comme indiqué ci-dessus

d'approuver la participation communale prévue au Budget Primitif 2019

de demander les fonds de concours à hauteur 50% de la part restant à la charge de la commune,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de ces travaux.

Fond régional d'aménagement du territoire 2019

Appartement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 2 avril 2019, il a été décidé de demander une subvention de 10% pour les travaux de rénovation de l'appartement communal, estimés à 100 000€ TTC, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 destiné à toutes les communes, soit 8 333.33€

Après examen du dossier, le Conseil Régional nous a informé qu'il convenait de fournir un nouvelle délibération comportant le montant des travaux correspondant aux devis, soit 103 896.00€ HT

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau montant et de solliciter une subvention de 10 389.60€ de la Région

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix,

de solliciter une subvention de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire 2019 comme indiqué ci-dessus

d'approuver la participation communale prévue au Budget Primitif 2019

de demander les fonds de concours à hauteur 50% de la part restant à la charge de la commune,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de ces travaux.

Vidéo surveillance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 23 août 2019 d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de vidéo surveillance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait établir deux propositions d'installation de vidéo surveillance numérique comprenant des caméras à l'entrée et à la sortie de la commune ainsi que dans des zones stratégiques. Le montant est estimé à 24 000€ TTC

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier et propose de demander une subvention à l'Etat d'un montant de 5 000€ et une subvention au conseil départemental de 11 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par douze voix (Geneviève BACH s'abstenant pour Bruno CAILLER), d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et de solliciter 5 000€ de subvention de l'Etat et 11 000€ du conseil départemental

Transfert de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modifications suivantes au budget assainissement : diminution de 30€ en dépense au 6061, charges à caractère général et inscription de 30€ au 66111, charges financières

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, de prévoir les modifications indiquées ci-dessus

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 09.09.2019 concernant les parcelles C 106 et 107, lieu dit La Madone, appartenant à Madame Jacqueline FERRARI.

d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25.09.2019 concernant les parcelles cadastrées section C numéros 48, 49, 50, 1700 et 1703, lieux dits Les Cabanes et le Clôt, appartenant à Monsieur et Madame Olivier PANTANI.

Ces parcelles se trouvent dans des zones dans lesquelles le droit de préemption urbain ne s'exerce pas
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend note que ces parcelles ne sont pas concernées par le droit de préemption urbain par treize voix

Convention stérilisation des chats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux chats sauvages ont été signalés dans différents quartiers de la commune, ce qui occasionne des nuisances, notamment par leur prolifération
Il propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec l'association La Tribu du Fourmilier pour faire stériliser les chats sans maîtres pour une durée d'un an et de verser une subvention annuelle de 750€ dont le montant est prévu au chapitre 65 du budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à signer une convention avec l'association La Tribu du Fourmilier, et de verser la subvention de 750€ par an dont les crédits sont prévus au budget primitif 2019